

Note de synthèse

29 juin 2022

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION CANNE 2022-2027



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
RÉUNION



A l'heure où la convention canne est rediscutée, la situation est critique. Depuis 2017, la production peine à dépasser les 1,5 million de tonnes et le moral des planteurs n'a jamais été aussi bas.
La crise ukrainienne vient rajouter une difficulté supplémentaire avec une flambée du prix des intrants, notamment les fertilisants et le carburant qui atteignent des niveaux record.

Dans ce contexte, la Chambre d'Agriculture est pleinement mobilisée aux côtés des planteurs et syndicats.

La canne reste le pivot de l'agriculture réunionnaise, support de diversification par le revenu garanti qu'elle apporte notamment en cas d'accident climatique. La canne est aussi la clé de voûte de nombreuses industries dont le sucre, le rhum et l'énergie qui dégagent de nombreuses valeurs ajoutées pour le territoire. Le message fort qui est adressé aujourd'hui est que le planteur constitue le maillon faible de cette chaîne et que si ce maillon venait à céder, c'est toute l'industrie associée qui serait fragilisée avec des conséquences terribles sur l'emploi.

LE RHUM +32%

Le marché du rhum est un marché en forte progression depuis plusieurs années : + 32% sur la production réunionnaise en 8 ans. Il génère chaque année toujours plus de valeur ajoutée pour l'île de La Réunion sans que le planteur en bénéficie directement.

Pourtant : sans canne, pas de mélasse locale. Sans mélasse locale, pas de rhum IGP. La revendication d'obtenir une augmentation du prix de la mélasse répercute sur le revenu du planteur est totalement légitime..

Nous SOUHAITONS :

- **Une augmentation de 2,5 euros par tonne de canne financée par une augmentation de la mélasse à 157 €/t au lieu de 110 €/t (10 millions d'euros de chiffre d'affaire par la vente de mélasse) ;**
- **Une meilleure redistribution des recettes avec l'objectif de dégager 4 millions pour les planteurs.**

À l'heure où l'État a acté la conversion 100% biomasse des centrales thermiques du Gol et de Bois Rouge, le prix de la biomasse locale doit faire l'objet de toutes les attentions, il serait impensable de payer plus chère une matière première importée plutôt que de valoriser une matière première locale.

L'ÉNERGIE

Depuis des années, nous avons minimisé le rôle de la canne dans le mix énergétique.

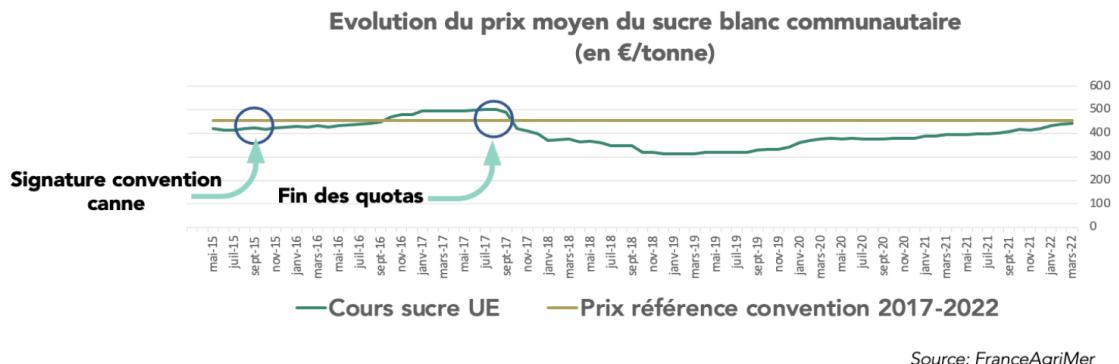
Elle participe à l'autonomie énergétique de l'île et contribue à réduire notre dépendance au pétrole et au charbon. De ce fait, elle mérite d'être mieux valorisée surtout dans un contexte de flambée des prix du fret maritime, d'inflation et d'incertitude associée aux crises successives. **Sans canne à sucre c'est près de 9% de production en moins dans le mix électrique de l'île..**

Nous souhaitons que :

- **La CRE revalorise la bagasse pour accompagner la croissance de la consommation énergétique ;**
- **L'industriel Albioma contribue au revenu du planteur par un complément de prix.**

LE SUCRE

Depuis la fin des quotas en 2017, les prix du sucre ont plongé. Cependant, la conjoncture semble aujourd’hui plus favorable avec des prix qui ont retrouvé leur niveau d’avant réforme et qui devraient encore augmenter.



C'est le moment pour les planteurs de pouvoir enfin bénéficier d'une augmentation significative de la rémunération liée au sucre. Non seulement les sucres blancs mais aussi et surtout les sucres spéciaux à plus forte valeur ajoutée dont l'État a garanti sa volonté de protéger ce marché par une clause de sauvegarde.

Les évolutions des prix du sucre brut sont claires. Il faut réfléchir à un calcul de cette prime en considérant un seuil plus bas pour le sucre blanc et développer une rémunération en adéquation avec le marché des sucres spéciaux.

Nous souhaitons :

- **Revoir l'article 10-d en fixant le seuil à 404 €/t ;**
- **Intégrer dans le prix, la moyenne du prix du sucre blanc et des sucres spéciaux**

LA MÉCANISATION

La pénurie de coupeurs de canne a contraint de nombreuses exploitations à adopter la coupe longue machine avec les coupeuses péi. Malheureusement, cette transition s'effectue dans la douleur avec des pertes de richesse et donc de revenu considérable pour les planteurs.

L'avenir de la filière canne est aujourd'hui conditionnée à une solution pour permettre à ces agriculteurs de maintenir leur revenu notamment en garantissant qu'aucun planteur n'ait à rembourser en fin de campagne l'avance de 30 euros payée par les industriels.

Dans ce contexte, la revendication historique d'un prix plancher de 35 euros est maintenue.

L'échéance qui est devant nous est décisive. En aucun cas, les planteurs ne pourront accepter que la canne ne soit qu'une variable d'ajustement des industries florissantes qui se sont développées autour d'elle.

Pour continuer à assurer le succès des rhums réunionnais et le rayonnement de la production sucrière et énergétique de l'île, il est impératif de **sanctuariser** la production de cette matière première essentielle.

Cette convention 2022 – 2027 doit être un véritable électrochoc pour le revenu du planteur afin de donner un nouvel élan à la filière et assurer ainsi sa pérennité.

